



A Syndicat mixte du port de Dieppe
Madame Fouchault,
24, quai du carénage BP40213
76201 Dieppe cedex

Synthèse de la réunion du 30 Novembre 2012
Objet : aménagement de la carpenne du port de Dieppe

Présents à cette réunion :

Pour le Syndicat Mixte du Port de Dieppe :
Madame Marie-Dominique Fouchault Directrice

Pour l'A.N.P.M :
Monsieur Olivier Pelletier représentant A.N.P.M 76
Monsieur Sébastien Bodelle représentant A.N.P.M 76

Madame Fouchault,

Avant toute chose je tiens au nom de l'ANPM à vous remercier pour le très bon accueil que vous nous avez réservé.

Sachez que Monsieur Pelletier et moi-même avons apprécié la transparence avec laquelle vous avez répondu à nos questions. Nous avons été touchés par votre proposition de participer aux réunions ayant un lien avec les aménagements liés au port de Dieppe.

Comme nous vous l'avons exposé, nous souhaitons vous accompagner dans la réflexion et réalisation des infrastructures liées à la plaisance à moteur dont nous connaissons les besoins et attentes.

Ci-dessous vous retrouvez les questions que nous vous avons posées avec vos réponses en **rouge** et nos suggestions et remarques en **bleu**.

Vous trouverez également en annexe deux aménagements possibles. Un sur le site de la carpenne et un qui nous semble le plus adapté pour la circulation, le stationnement, la sécurité.

Bien entendu nous restons à votre disposition pour une réflexion commune sur ce futur aménagement auquel nous souhaitons être associés.

Merci d'en prendre connaissance et de corriger si un point vous semble inexact.

Veuillez accepter, Madame, nos sincères salutations.



Questions concernant la sécurisation de la carpeinte du Port de Dieppe

1° Où se trouvera la future cale de mise à l'eau ?

Il y a un projet de sécurisation de la carpeinte actuelle, quai de la Somme, qui à l'origine était une cale d'échouage. Cette carpeinte libre d'accès par les plaisanciers pour la mise à l'eau des bateaux moteurs sur remorque est très utilisée le week-end. Le Syndicat Mixte souhaite la sécuriser pour les usagers en évitant que les usagers prennent trop de risque à descendre avec les véhicules et remorques.

2° Quel est le contenu du projet et à quelle échéance est la réalisation?

Le projet initial de sécuriser la carpeinte avec un système mécanisé, étudié par le Syndicat Mixte, a été reconsidéré avec les professionnels de la réparation navale nouvellement installés auprès de la carpeinte. Un système mécanisé ne semble pas pouvoir absorber la descente instantanée de nombreux bateaux (entre 90 et 160 attelages journaliers lors des beaux jours).. De ce fait, le Syndicat Mixte réoriente le projet pour améliorer la descente avec les remorques et pour faciliter leur stationnement. Certaines mesures seront mis en œuvre après l'ouverture du port à sec en 2013.

Les demandes concernant la mise en sécurité du lieu portent sur :

- L'extension du revêtement anti dérapant à l'ensemble de la cale ;
- Le rebouchage des trous parfois importants qui sont susceptibles de bloquer les essieux ;
- La mise en place de bouées couronnes en cas d'homme à la mer ;
- La mise en place d'organeaux afin de déhaler les véhicules en difficulté ;
- La possibilité d'améliorer l'embarquement des usagers à l'échelle quai de l'Yser;
- L'amélioration de la visibilité des feux portuaires à partir de la carpeinte;

D'autres travaux sont à étudier :

- La mise en place d'un contrôle des accès avec paiement par carte bleue et d'un sens de circulation des véhicules avec entrée sortie
- L'amélioration du stationnement pour les voitures et remorques autour de la cale pour les usagers en évitant les campings cars;
- L'identification d'un espace réservé fermé pour Cap Fagnet.
- Le retrait de la tourelle maçonnée afin d'agrandir la surface utilisable ;
- La mise en place un espar léger marquant la limite sud de la cale ;
- La mise en place d'un butoir discontinu pour empêcher la chute de véhicules dans la zone d'évitage ;
- La mise en place d'un ponton léger démontable au droit de la première échelle pour faciliter l'embarquement de personnel quai de l'Yser
- La création de stationnement aux abords de la carpeinte, à proximité route de Bonne Nouvelle ou près des bâtiments nouvellement acquis. Il s'avère que le stationnement auprès de MIM et SAIPOL est peu probable.
- La possibilité de nettoyer le navire après utilisation (nécessité d'un bac de décantation).



Nous confirmons la position des professionnels de la plaisance qui comme nous savent que les mises à l'eau avec remorques présentent peu de risques. Nous vous proposons comme les professionnels de mettre en pied de cale un buttoir pour éviter toute chute accidentelle de véhicule dans l'eau.

3° Quel est le montant alloué au projet ?

Le budget affecté à cette opération était initialement de 400 000€HT pour un système de mise à l'eau mécanisé et il sera reprecisé en fonction des actions retenues.

4° Quel sera l'espace « capacité » réservé au stationnement des véhicules avec remorque?

Nous recherchons des solutions pour réserver du stationnement aux véhicules à remorque à proximité de la carpeinte jusqu'à la route de Bonne Nouvelle près de l'Arques. Le stationnement est à prévoir sur le domaine public maritime.

Nous rejoignons votre point de vue sur la complexité de trouver les aires les plus adaptées pour le stationnement des véhicules avec remorque. Nous allons aussi réfléchir afin de vous proposer des solutions viables.

5° Quelles seront les modalités d'accès ? Gratuite, payante, gratuite avec parking payant et si Payant est-il prévu un mode d'abonnement.

Il convient de mettre en place un accès contrôlé et donc payant, tout en étant attractif et avec des services, par badge ou carte bancaire et sans limitation de gabarit.

Nous ne sommes pas opposés à cet accès payant mais il faudra nous assurer un minimum de service « parking, ponton d'attente»

6° Quels services seront associés si l'accès est payant ? « Toilettes, eau douce, éclairage »

Il y a des sanitaires à disposition des navigateurs dans le bâtiment Jehan Ango où il y a le service de la plaisance. Un ponton d'accès est en place pour y accéder via le bassin Jehan Ango. Ce bâtiment abrite aussi un espace détente « cercle de la voile » ouvert à l'ensemble des Marins.

Nous prenons bonnes notes que ce lieu est ouvert aux utilisateurs du port et navigateurs.

7° Est-ce qu'un ponton d'attente est prévu?

Il est envisagé de disposer d'un ponton d'attente mais le chenal et le cercle d'évitage doivent rester libre. Récemment nous avons investi pour un ponton d'attente démontable pour le port à sec et de cette façon nous avons pu préserver toute notre capacité pour l'activité commerce. Enfin le projet du déplacement de la vedette de la gendarmerie actuellement près de la carpeinte vers le bassin Ango est en cours de discussion.



8° Est-il prévu des anneaux le long de la cale ?

Il n'est pas prévu d'anneau à proximité de la cale car elle donne directement sur le cercle d'évitage et le chenal.

8° Avez-vous pour projet de limiter l'accès à certains poids de véhicule et gabarits ?

Il n'est pas envisagé de limiter le gabarit

10° Quel sera le pourcentage de pente et sera-t-elle utilisable par grands coefficients de marées. Revêtement du sol, est il lisse ou granuleux ?

La pente sera identique à celle d'aujourd'hui et le revêtement anti-dérapant. La cale ne sera ni plus large ni plus longue car elle est située au centre de la zone d'évitage.

Autres interrogations des usagers.

-Quand le port a sec sera-t-il en service ?

Suite à la défaillance d'une entreprise et la résiliation du marché avec celle-ci, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a dû relancer une commande pour la fin des travaux prévue en 2013

-Est-il toujours question de réhabiliter un hangar pour le stockage « hivernage » de bateaux.

La réhabilitation des hangars à vocation industrielle est envisagée car ils sont adaptés et équipés de ponts roulants utiles pour la maintenance navale. Cette activité sera privilégiée dans les hangars près de la charpente. Toutefois le Syndicat Mixte dispose d'autres hangars pour hiverner si la demande est faite. Le Syndicat Mixte a mis en place aussi un tarif pour hiverner les navires à sec sur la zone technique.

Existe-t-il un endroit ou stocker les bateaux sur remorque ?

Il existe le terre-plein de la « zone technique pêche » situé au bout du bassin de Paris pour stationner en zone sécurisée à l'extérieur. Le coût à la semaine pour le stationnement est de 20€ et de 4 € pour 24h. Cette zone de parking est une opportunité pour les plaisanciers à moteur résidents loin et ne souhaitant pas faire la route aux beaux jours avec la remorque.

Il est vrai que nombreux plaisanciers viennent de la région nord parisienne et des départements 62/80/60 et pouvoir laisser le bateau sur place dans le but de revenir ultérieurement peut être intéressant



-Que deviendront les ascenseurs à bateaux ?

Ils restent en service car la société Dieppe Nautic a un contrat avec le Port de Dieppe pour cette activité.

-En attendant la livraison de cette nouvelle cale pouvez-vous faire en sorte que les campings car non attelé avec une remorque bateaux stationnent sur les aires prévues à leur attention.

Sur le domaine public maritime nous devons prendre des dispositions « marquages, panneaux » pour éviter le stationnement de campings cars en dehors des aires prévues. La municipalité ne peut pas prendre d'arrêter pour interdire le stationnement d'une catégorie de véhicule, en l'occurrence les campings cars. Le seul moyen serait de réduire la largeur des cases de stationnement pour pouvoir verbaliser le dépassement. Il faudrait faire un marquage spécifique pour les véhicules avec remorques et réserver le stationnement uniquement aux voitures avec remorques. Les travaux sont importants à proximité de la carpenne. Il est proposé de réserver des zones de stationnement exclusivement pour les véhicules attelés d'une remorque bateau.

-Toujours en attendant est-ce que les trous présents sur l'actuelle mise à l'eau peuvent être rebouchés même grossièrement pour éviter tout accident.

Dès lors que vous constatez des anomalies sur le service, il vous est suggéré de prendre contact avec Pascal Lambert le Maître de Port de façon à programmer des travaux. Nous allons contacter Monsieur Lambert.